

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39/2022

Séance du 25 août 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	11/08/2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 25 à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**POUVOIR AU MAIRE POUR MODIFIER OU CLOTURER UNE REGIE COMMUNALE.**

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Corinne COMINO, Karine FAY, Geneviève PEPE, Stéphane VOISIN, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE.

Pouvoirs : Jean-Luc VIGNA donne pouvoir à Michel TIREBAQUE, Cyril LEGER donne pouvoir à Yvette MARTIN.

Absents : Néant.

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1-7 de la délibération 17/2020 du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales,

Considérant qu'il convient d'attribuer à Monsieur le Maire le pouvoir de modifier ou clôturer une régie communale,

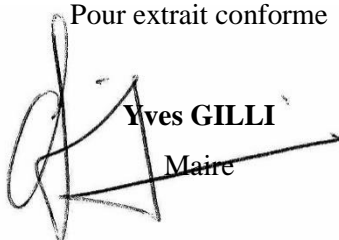
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lui attribuer ce pouvoir.

Où l'exposé du Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes modifications de régies communales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à clôturer une régie communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire